

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 Mai 2023

L'an 2023 et le 15 Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie sous la présidence de Madame GOIN-DEMAY Bernadette, Maire.

**Présents** : Mme GOIN-DEMAY Bernadette, Maire, Mmes : COURTOIS Corinne, DUBOIS DA COSTA Nathalie, JOYEUX Pascale, MEYER Katy, MORAND Laetitia, PROENCA Marie-Anne, MM : AYIVI Yann, CHALOPIN Jean-Pierre, GEORGET Frédéric, MATHAULT Bernard

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 11/05/2023

**Date d'affichage** : 11/05/2023

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. CHALOPIN Jean-Pierre

### Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

Devis mur extérieur du cimetière - D2023\_05\_25  
Devis cavurnes - D2023\_05\_26  
Plan de financement réfection et aménagement du cimetière communal - D2023\_05\_27  
Devis terrain de tennis - D2023\_05\_28  
Plan de financement réfection du terrain de tennis - D2023\_05\_29  
Devis extincteurs pour la sécurisation des bâtiments communaux - D2023\_05\_30  
Devis lumières LED pour les bâtiments communaux - D2023\_05\_31  
Devis volets roulants pour les bâtiments communaux - D2023\_05\_32  
Plan de financement sécurisation incendie et modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux - D2023\_05\_33  
Convention occupation domaine public - D2023\_05\_34  
Devis feux d'artifice - D2023\_05\_35  
Devis climatisation salon de coiffure - D2023\_05\_36

En application de la délibération D2020\_05804 du 27 mai 2020 et de la délibération D2020\_07\_02 du 01 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Madame le Maire pour exercer un certain nombre de délégation, conformément aux articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, des décisions que Madame le Maire a été amenée à prendre depuis le dernier Conseil Municipal en date du 03 avril 2023 .

**Décision n°109 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de ramettes de papiers A4 pour l'école d'un montant de 278,88 € TTC.

**Décision n°110 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de nettoyant-désinfectant, de gel lavant et de comprimés de stérilisation pour la maison de la petite enfance d'un montant de 181,90 € TTC.

**Décision n°111 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant la coupe de branches de cyprès situé au stade municipal pour un montant de 672,00 € TTC.

**Décision n°112 : Décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal – Compte Rendu depuis le dernier conseil municipal**

Madame le Maire demande de prendre acte de la signature d'un devis concernant l'achat de vêtements de travail pour les agents du service technique pour un montant de 557,07 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2023

**Devis mur extérieur du cimetière**

**réf : D2023 05 25**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du cimetière communal, il est nécessaire d'effectuer la réfection du mur extérieur du cimetière communal.

Deux entreprises ont transmis un devis.

L'entreprise EURL E.M.A.C. a transmis un devis pour un montant total de 28 635.00€ HT.

L'entreprise SAS DIAS JOAO a transmis un devis pour un montant total de 25 560.00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise SAS DIAS JOAO pour un montant de 25 560.00.€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent.

**Devis cavurnes**

**réf : D2023 05 26**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du cimetière communal, il serait souhaitable d'installer des cavurnes.

Une entreprise a transmis un dossier.

L'entreprise PF Caton Péquignot a transmis un devis pour la réalisation de 5 cavurnes pour un montant total de 2 125.00€ HT.

L'entreprise PF Caton Péquignot a transmis un devis pour la réalisation de 10 cavurnes pour un montant total de 4 250.00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise PF Caton Péquignot pour un montant de 4 250.00€ HT.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération

**Plan de financement réfection et aménagement du cimetière communal**

**réf : D2023 05 27**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'effectuer la réfection et l'aménagement du cimetière communal.

Dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes, le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total du projet	35 910.00 € HT
- Mur extérieur	25 560.00 € HT
- 10 cavurnes	4 250.00 € HT
- Reprise de concessions	6 100.00 € HT
Dotation intercommunale de solidarité aux communes sollicitée auprès de Bourges Plus	17 954.50 € HT
Fonds propres de la commune	17 955.50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite la dotation intercommunale de solidarité aux communes
- Approuve le plan de financement hors taxes mentionnés ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération,

**Devis terrain de tennis**

**réf : D2023 05 28**

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du terrain de tennis.

L'entreprise Val de Loire Environnement a transmis un devis pour un montant total de 27 224.00€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise Val De Loire Environnement pour un montant de 27 224.00€ HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Plan de financement réfection du terrain de tennis**

**réf : D2023 05 29**

Madame le Maire expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du terrain de tennis.

Dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes, le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total du projet	27 224.00€ HT
Dotation intercommunale de solidarité aux communes sollicitée auprès de Bourges Plus	13 611.50€ HT
Fonds propres de la commune	13 612.50€ HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus, dans le cadre de la dotation intercommunale de solidarité aux communes :
- Approuve le plan de financement hors taxes suivant :
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Devis extincteurs pour la sécurisation des bâtiments communaux**

**réf : D2023 05 30**

Madame le Maire expose aux membres du conseil que dans le cadre de la sécurité incendie des bâtiments communaux, il est nécessaire et indispensable de procéder au remplacement de tous les extincteurs plus performants que ceux existants.

L'entreprise DESAUTEL a transmis un devis pour un montant total de 6 568.57€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise DESAUTEL pour un montant de 6 568.57€ HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Devis lumières LED pour les bâtiments communaux**

**réf : D2023 05 31**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre des économies d'énergies, il est nécessaire de moderniser le parc des luminaires existants en le renouvelant en lumière LED.

L'entreprise REXEL a transmis un devis pour un montant total de 5 976.98€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise REXEL pour un montant de 5 976.98€ HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Devis volets roulants pour les bâtiments communaux**

**réf : D2023 05 32**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la sécurité des bâtiments communaux de la maison de l'enfance, de la crèche ainsi que de l'école, des volets roulants seront installés.

L'entreprise CARVALHO Esprit Fermetures a transmis un devis pour un montant total de 49 584.99€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise CARVALHO Esprit Fermetures pour un montant de 49 584.99€ HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Plan de financement sécurisation incendie et modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux**

**réf : D2023 05 33**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que suite aux délibérations précédentes, le plan de financement de sécurisation incendie et modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux, soit sollicité auprès de l'agglomération de Bourges Plus.

Dans le cadre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes, le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total du projet :	62 130.54 € HT
– Sécurisation incendie 6 568.57 €	
– Eclairage LED 5 976.98 €	
– Volets roulants 49 584.99 €	
Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes sollicitée auprès de Bourges Plus	31 065.00 € HT
Fonds propres de la commune	31 065.54 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite la dotation intercommunale de solidarité aux communes
- Approuve le plan de financement hors taxes mentionné ci-dessus :
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Convention occupation domaine public**

**réf : D2023 05 34**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal, que l'enseigne le grill de la Gueulardière vient de faire l'objet d'un changement de propriétaire du fonds de commerce au profit de la SARL ABC.

Précédemment, une convention d'occupation du domaine public avait été signée avec l'ancien propriétaire.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la signature d'une nouvelle convention d'occupation du domaine public.

**Entre les soussignés :**

La Commune de BERRY-BOUY, représentée par Madame Bernadette GOIN-DEMAY, Maire de Berry-Bouy,

**ET :**

La SARL ABC représenté par Madame et Monsieur ALIANE AVRIL, domicilié 5 rue de la Vallée à BERRY-BOUY, Cher,

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 :** La SARL ABC représenté par Monsieur et Madame ALIANE AVRIL en leur qualité d'exploitant de l'établissement sis 5 rue de la vallée à Berry-Bouy (Cher) sont autorisés à occuper le domaine public de la Commune de Berry-Bouy, pour y installer une terrasse d'une surface totale de 55 mètres carrés (voir plan joint).

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation est consentie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction annuelle, à défaut de dénonciation 3 mois avant arrivée du terme sans pouvoir excéder les 5 ans.

Elle pourra être retirée à tout moment, sans préavis ni indemnité pour des raisons d'ordre public.

Cette autorisation ne confère aucun droit de propriété commerciale ou autre sur l'emplacement considéré.

**ARTICLE 3 :** La SARL ABC occupera elle-même la surface concernée et ne pourra céder ses droits, ni sous-louer, ni sous-traiter pour l'exécution d'aucun service sous peine de résiliation immédiate de la convention.

**ARTICLE 4 :** Le permissionnaire est responsable de tous les accidents ou dommages pouvant résulter de l'existence de ses installations sur la voie publique, de l'usage de l'autorisation qui lui est accordée et de l'inobservation des précautions nécessaires propres à assurer la liberté de la circulation.

Le permissionnaire s'engage à souscrire toutes assurances incombant normalement aux locataires.

**ARTICLE 5 :** Le permissionnaire supportera, sans indemnité, la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

**ARTICLE 6 :** La SARL ABC s'engage à souscrire toutes assurances incombant normalement aux locataires.

**ARTICLE 7 :** Le permissionnaire aura à s'acquitter de la somme annuelle de 50€ à compter de la 2<sup>ème</sup> année d'occupation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ; le conseil municipal :

- Approuve les termes de la convention ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents qui en découlent.

**Devis feux d'artifice**

**réf : D2023 05 35**

Monsieur le Maire Adjoint expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la fête de l'école organisée par l'association Ecole Berryboïcienne le samedi 1 juillet 2023, la municipalité propose d'offrir et de financer un feu d'artifice.

L'entreprise CAD RUGGIERI a transmis un devis pour un montant total de 1 500.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise CAD RUGGIERI pour un montant de 1 500.00€ TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Devis climatisation salon de coiffure**

**réf : D2023 05 36**

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer la climatisation réversible du salon de coiffure.

L'entreprise FTS Centre a transmis un devis pour un montant total de 7 993.39€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

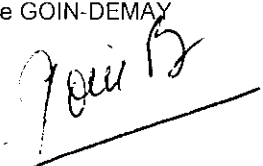
- Accepte le devis de l'entreprise FTS Centre pour un montant de 7 993.39€ HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

**Questions diverses :**

- Point Ressources Humaines
- Madame Meyer informe les membres du conseil que le Vendredi 26 mai 2023 à 15h30 aura lieu "les écoles qui chantent"
- Ouverture du restaurant ABC&D depuis le 9 mai 2023
- Invitation à l'exposition d'encadrement "A pied, A cheval ou en voiture" organisé par le Cadre à L'Equerre le samedi 3 juin et le dimanche 4 juin 2023
- Assemblée Générale de l'ADMR

Séance levée à 20h15

En mairie, le 16/05/2023  
Le Maire  
Bernadette GOIN-DEMAÏ



Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre CHALOPIN

